

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Berteloot

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi est fondamentalement liberticide. Les chasseurs doivent avoir la possibilité de chasser le dimanche.

Les Français pratiquant la chasse n'ont la plupart du temps que le week-end pour pouvoir exercer leur passion.

Par cet amendement nous proposons de supprimer l'article unique de cette proposition de loi, dans l'intérêt du millions de chasseurs français qui ont le droit de pratiquer leur loisir en toute liberté.